SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13 Date de convocation : 04/11/2024 Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5 Date d'affichage : 05/11/2024

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2024-077

Le 12 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13):

AIME-LA-PLAGNE: M. Laurent DESBRINI, titulaire.

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY: M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTAISE: Mme Fabienne ASTIER, titulaire.

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (3):

AIME-LA-PLAGNE: M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY: M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

LA PLAGNE TARENTAISE: Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (2): Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

M. Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-257300087-20241121-DELIB2024_077-DE en date du 21/11/2024 ; REFERENCE ACTE : DELIB2024_077

Délibération n° 2024-077

OBJET: finances: décision modificative n° 1 au budget général 2024 du SIGP.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Précise que cette décision modificative n°1 au budget général 2024 du SIGP concerne :

- o Des crédits complémentaires sur l'opération n° 36 « TOUR DE GLACE » pour un montant de 30.000 €.
- o Une diminution de crédit sur l'opération n° 19 « PISTE DE BOB » pour un montant de 30.000 €.

Présente au Comité syndical le projet de décision modificative n° 1 et l'invite à délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n° 1 au budget général 2024 du SIGP.

Charge le président de notifier la délibération à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,

M. Christian VIBERT

Le Président, M. Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Rock June Les Provegnes
7321 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

73006	SYNDICAT INTERCOMMUNAL GRANDE PLAGNE	D##94	0004
Code INSEE	BUDGET SIGP	DM n°1	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1

D.C. innation	Dépen	Dépenses (1)		s (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-21351-PISTE BOB : PISTE BOBSLEIGH	30 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
D-21351-TOUR DE GLACE : TOUR DE GLACE	0,00€	30 000,00 €	0,00€	0,00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00€	0,00€	
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00€	0,00€	
Total Général	4, 1111, 201-	0,00€		0,00 €	

